

CONCOURS PHOTO 2024-2025

« Saint-Martin-de-Londres, Mille ans d'Histoire » - La pierre raconte le village

Un concours photo représentant le patrimoine bâti de Saint-Martin-de-Londres, est organisé par la commune. Il se déroulera du 1^{er} octobre 2024 au 1^{er} octobre 2025 inclus.



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'organisateur du concours est la mairie de Saint-Martin-de-Londres.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

L'objet du concours est la réalisation d'une photographie illustrant la commune de Saint-Martin-de-Londres au format numérique et selon une thématique. (Cf. article 3)

ARTICLE 3 : THÉMATIQUE

Le concours comporte 1 thématique : « **Saint-Martin-de-Londres, Mille ans d'Histoire - La pierre raconte le village** ».

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toutes et tous à partir de 12 ans. Quatre photographies maximum par participant seront acceptées.

Bien que pouvant participer, les élus de la commune seront déclarés hors concours.

ARTICLE 5 : COÛT DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

ARTICLE 6 : PHOTOGRAPHIES

Les photographies doivent faire figurer le patrimoine bâti de Saint-Martin-de-Londres, être prises en 2024-2025 et respecter le droit à l'image.

Les photographies sont à transmettre au format numérique. Chaque photographie doit avoir une résolution minimale de 5 millions de pixels pour pouvoir être agrandies ou recadrées.

Elles ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, de nudité, pornographique, raciste, homophobe, choquant, contraire à la loi, faisant la promotion, ou portant atteinte à un parti politique, ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Aucune sorte de cigarette ou cigare, boisson alcoolisée ou autres produits prohibés ne doit être visible.

Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite.

Toute photographie ne respectant pas cet article ne pourra être habilitée à concourir.



ARTICLE 7 : PARTICIPATION

Chaque participant peut proposer quatre photographies.

Chaque photo sera renommée au format : Nom, Prénom, numéro de 1 à 4 de la photo, (ex : **dupont-jean-1**). La version des photos présentée au jury sera rendue anonyme.

Les photos et la fiche d'inscription complétée et signée doivent être envoyées via e-mail avec l'objet « CONCOURS PHOTO 2024-2025 » à : mairie@ville-smdl.fr

Merci de préciser pour chaque photographie :

- le titre de la photographie,
- le lieu de la prise de vue (devant être obligatoirement sur la commune),

ATTENTION : Merci d'anonymiser les photographies elles-mêmes (ni signature, ni filigrane visible sur la photo).

ARTICLE 8 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur créativité, originalité et leur pertinence au regard du thème du concours : « **Saint-Martin-de-Londres, Mille ans d'Histoire - La pierre raconte le village** »

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera constitué de membres des commissions municipales « Cadre de vie » et « Communication » sous la présidence de Monsieur le Maire. Il se réunira la semaine suivant la fin du concours pour définir les 3 photos gagnantes. Il sera la seule autorité compétente de décision.

ARTICLE 10 : ANNONCE DES RÉSULTATS ET PRIX

Les gagnants seront prévenus individuellement par mail.

1^{er} prix : un lot d'une valeur de 100€.

2^{ème} prix : un lot d'une valeur de 60 €.

3^{ème} prix : un lot d'une valeur de 40 €.

Les résultats seront dévoilés sur le site internet de la commune.

ARTICLE 11 : PUBLICATION / EXPOSITION

Les photographies sélectionnées seront exposées lors d'évènements municipaux et/ou publiées sur les supports de communication de la commune.

ARTICLE 12 : DROITS D'AUTEURS

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes ces photos. Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite. La Mairie de Saint-Martin-de-Londres ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. Les participants autorisent la Mairie de Saint-Martin-de-Londres à diffuser toutes les photographies collectées pendant une durée de trois ans via les média municipaux (exposition, projection, portfolio, site internet, réseaux sociaux, calendrier, presse, magazine municipal...), avec la précision des noms des auteurs. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire pour participer au concours et attester que le signataire a pris connaissance du présent règlement.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement sans possibilité de contestation quant aux résultats. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.



FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTO
« Saint-Martin-de-Londres, Mille ans d'Histoire
- La pierre raconte le village »

NOM et Prénom :

Date de naissance

Adresse postale :

E-mail :

Téléphone :

Liste des photos

(titrées, localisées et datées)

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Acceptation du règlement :

Recopiez ci-dessous, sous forme manuscrite, la phrase suivante :

« J'accepte le présent règlement »

Date et signature :

Le

NB : Si participant mineur, merci de remplir une autorisation parentale en complément de la fiche d'inscription (voir page suivante).



AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO
« Saint-Martin-de-Londres, Mille ans d'Histoire
- La pierre raconte le village »

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de Père/Mère/Tuteur légal (*rayer la mention inutile*)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

Détenteur (trice) de l'autorité parentale sur la personne de : (ci-dessous « le Mineur ») :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Age :

- Autorise le Mineur à participer au Concours Photo « **Saint-Martin-de-Londres, Mille ans d'Histoire - La pierre raconte le village** » organisé par la Commune de Saint-Martin-de-Londres.

- Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce Concours Photo.

Fait à le

Signature :

